

Apprendre à faire ses devoirs relève du temps de classe

Charte de travail personnel du collège Fontaine des Ducs

L'élève doit pouvoir faire son travail sans l'aide d'un adulte

L'élève doit disposer des conditions favorables à sa réussite



Professeurs :

- Réguler la quantité de devoirs,
- Donner du temps en classe pour commencer les devoirs,
- S'assurer que tous les élèves ont noté leurs devoirs sur un agenda papier,
- Planifier les évaluations une semaine en avance,
- Préciser les attentes de chaque devoir,
- Avertir les parents si les devoirs ne sont pas faits.

Parents :

- Demander à l'enfant ce qu'il a fait dans la journée,
- Demander le travail qui est à faire et s'assurer que son enfant a travaillé à la maison ou à l'extérieur,
- Permettre à son enfant de bénéficier des aides proposées par les enseignants ou associations,
- Aider son enfant à transmettre à l'enseignant les difficultés rencontrées dans le cadre du travail personnel,
- Offrir un cadre propice au travail,
- Venir rencontrer les professeurs.

Elèves :

- Faire son cartable avec le matériel correct et fonctionnel,
- Noter, vérifier et anticiper le travail à faire dans un agenda papier,
- Noter sur son cahier ce qui pose problème quand le travail est incomplet,
- Profiter des accompagnements mis à sa disposition pour faire le maximum de travail,
- Demander de l'aide lorsque c'est nécessaire.

J'ai pris connaissance de la présente charte de travail personnel et je m'engage à respecter les exigences de travail (Annexe 1) et les exigences disciplinaires (Annexe 2) consultables à <https://clg-fontainedesducs-chatillon-sur-seine.eclat-bfc.fr/vie-de-l-etablissement/vie-scolaire/>

L'élève :

Les responsables légaux :

Pour l'équipe pédagogique,

Sébastien BECOURT, Principal

Exigences de travail

Elèves

TRAVAIL EN CLASSE :

Vous devez avoir votre matériel au début & tout au long de la journée.
Vos cahiers & classeurs doivent être correctement tenus.
Votre carnet de correspondance sera vérifié par le professeur principal régulièrement. Il doit être correctement tenu et visé par les responsables légaux.

TRAVAIL ÉCRIT :

Le travail sera expliqué et vous devez vous assurer d'avoir compris avant de quitter le cours.
Vous devez noter les devoirs & le support demandé par le professeur dans votre agenda.
Vous devez conserver des exigences de soin, de présentation toute l'année pour votre travail.

Ex: un travail sur feuille à rendre ne doit pas comporter de ratures et le soin apporté doit être irréprochable.

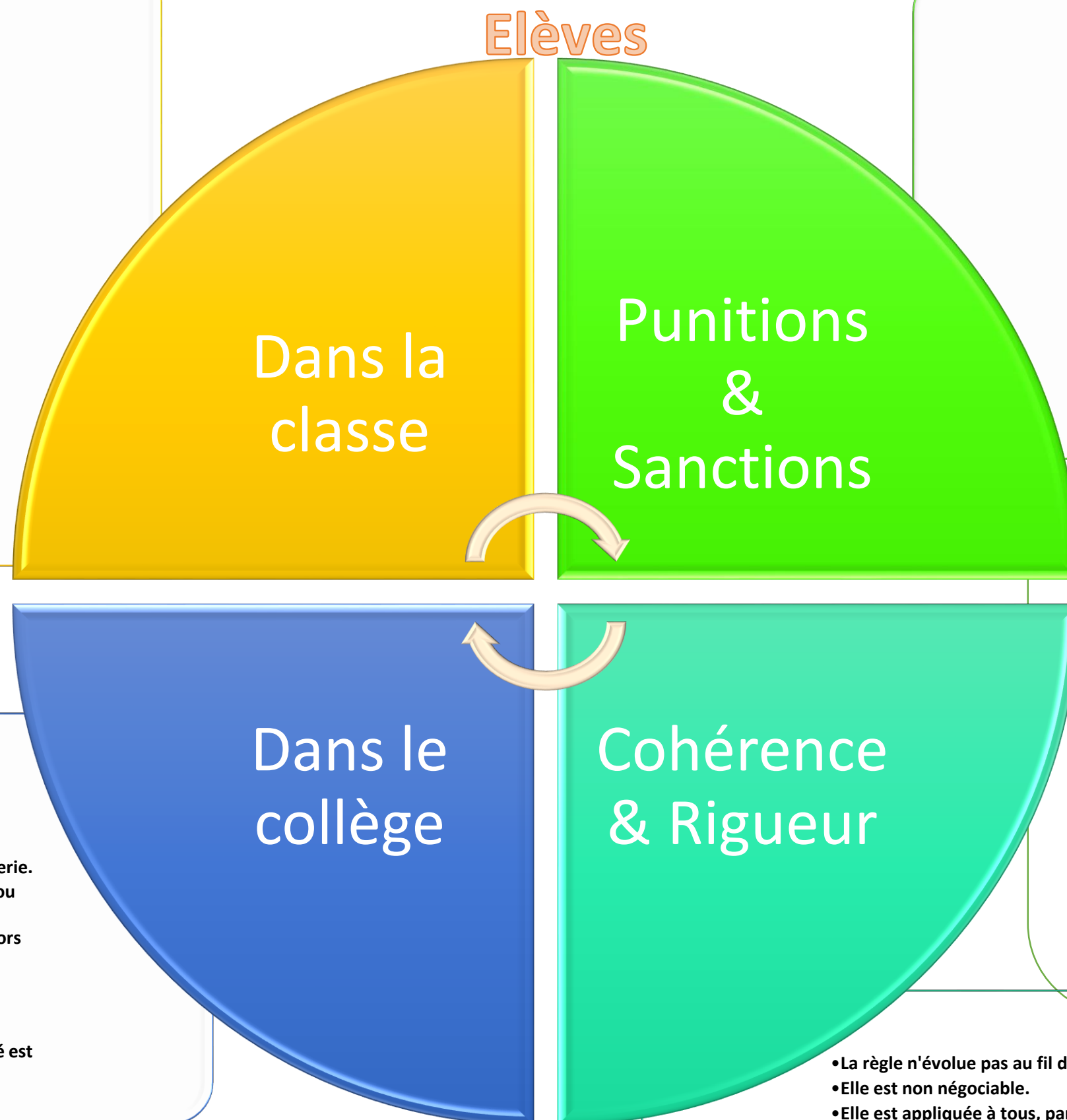
TRAVAIL À LA MAISON :

Tout travail demandé doit être fait.
La punition en cas de travail non fait sera connue à l'avance (ex: copier la partie droits & devoirs du règlement intérieur).
Il ne sera plus toléré "je n'ai pas compris" comme excuse pour travail non fait: l'élève doit produire une argumentation en s'appuyant sur les consignes de travail à faire, de l'énoncé: ceci sera vérifié.
Si le travail n'est pas fait, il sera rattrapé sur du temps libre de l'élève (ex: en SO) et si cela ne suffit pas, alors une retenue sera envisagée.
Pour un DM non rendu: - 1 point par jour de retard (maximum -5 points)/ si le DM n'est pas rendu = 1heure de retenue avec travail noté sur 20 - le nombre de jours de retards soit sur 15 minimum.
les devoirs en retard seront rendus par les élèves à la vie scolaire.

La rigueur et l'engagement dans votre travail. L'ensemble des personnels du collège sont à votre disposition pour vous apporter de l'aide.

N'hésitez pas à solliciter vos enseignants.

Exigences disciplinaires



- Les élèves s'assoient lorsque le professeur les autorisent.
- Le chewing-gum n'est pas autorisé.
- Une tenue correcte est exigée : manteau, écharpe, gants, casquette doivent être enlevés.
- Le carnet de correspondance et l'agenda doivent être déposés en début d'heure sur la table. Tout oubli de carnet sera enregistré sur K d'école.
- Les retards sont interdits, ils sont enregistrés et punis.
- Les déplacements aux toilettes ne sont pas autorisés (sauf urgence).
- Les élèves doivent se lever quand un adulte rentre dans la salle.
- L'oubli de matériel doit rester exceptionnel.
- Les élèves ne sortent de cours que quand leur professeur les a autorisés et que la salle est dans un état correct (papiers ramassés...).

- **Vocabulaire :**
- Pution = peut être donnée par tout personnel du collège
- Sanction = seul le chef d'établissement
- **Principes à respecter :**
- Légalité des fautes et des sanctions
- Un élève ne peut être puni ou sanctionné deux fois pour le même fait
- Principe du contradictoire (laisse la possibilité à l'élève et / ou ses responsables légaux de s'exprimer sur le(s) fait(s) reproché(s)).
- Principe de proportionnalité
- Principe de l'individualisation

- Les élèves doivent se ranger à la sonnerie.
- Les élèves doivent enlever casquette ou chapeau.
- Le calme et le silence sont de rigueur lors des déplacements.
- Les boissons et nourriture ne sont pas autorisées au collège.
- Les élèves doivent respecter tous les personnels du collège, toute familiarité est interdite.

Carnets de correspondance :

- Les élèves doivent avoir leur carnet de correspondance tous les jours, tout oubli doit être signalé à la vie scolaire à l'arrivée au collège.
- Les oublis de carnet de correspondance seront répertoriés et punis par la CPE.

Retards

- En cas de retard, les cours seront rattrapés sur un créneau en M4 ou S0.
- Quand un élève arrive en retard en cours :
 - Cas n°1 : Le cours a débuté depuis 15 min, l'élève n'est pas accepté en cours.
 - Cas n°2 : Le cours a débuté depuis moins de 15 min, l'élève est accepté en cours et le retard est enregistré.

- La règle n'évolue pas au fil de l'année.
- Elle est non négociable.
- Elle est appliquée à tous, par tous.

L'utilisation du téléphone portable est interdit dans le collège
Tout utilisation sera punie par la privation momentanée du téléphone qui sera déposé dans le coffre du bureau de la CPE.